

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉOLUTION CA20 09 0336

Premier projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA20 09 0336 visant à autoriser l'occupation de l'immeuble portant le numéro 9825, rue Verville à des fins d'équipement collectif et institutionnel et de centre de répit - Lot 1 488 641 du cadastre du Québec - Zone 1293 (dossier 1204039017);

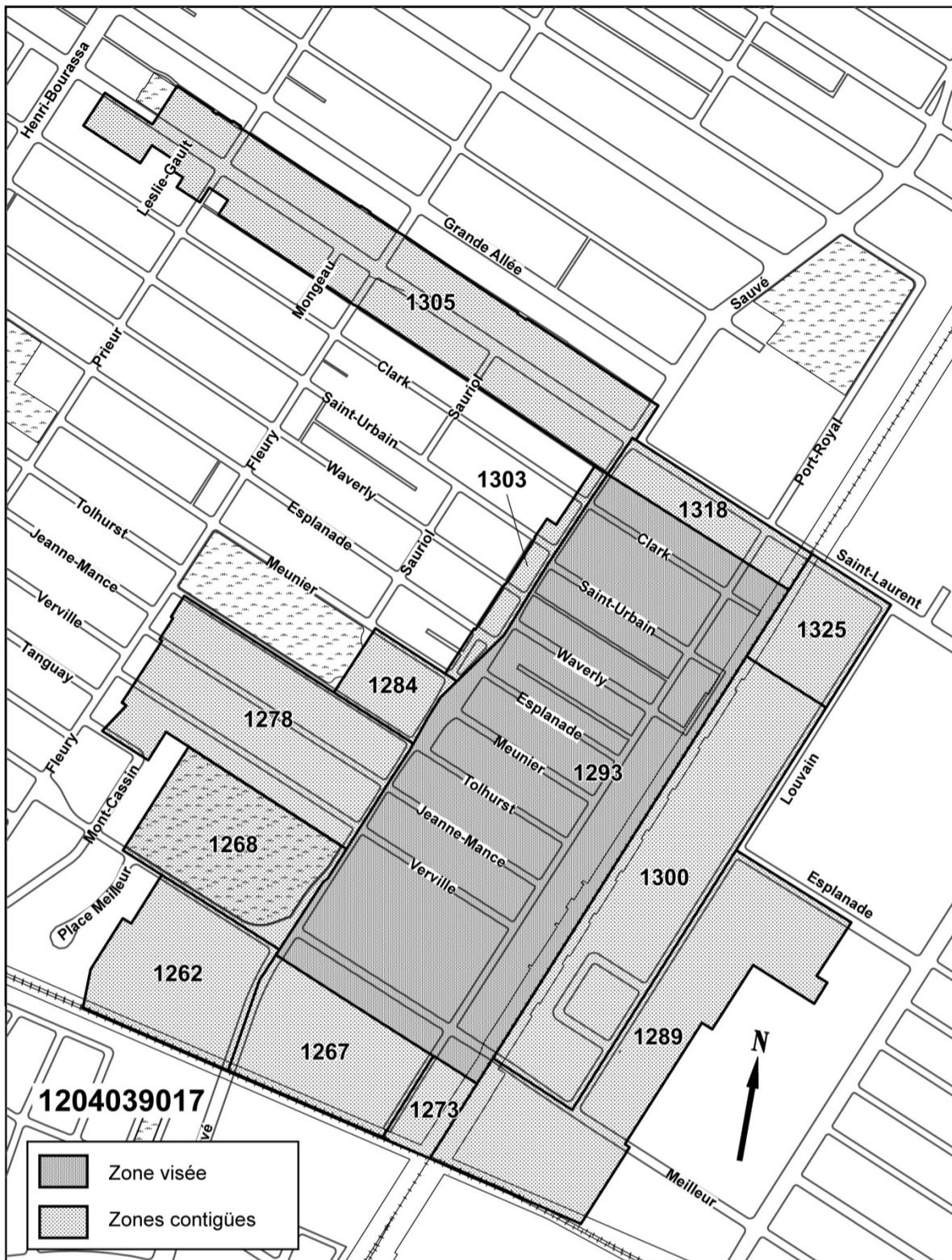
AVIS est par les présentes donné:

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 9 novembre 2020 un premier projet de résolution portant le numéro CA20 09 0336.

QUE conformément à l'arrêté ministériel 2020-074, ce premier projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours suivant la publication du présent avis.

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 641 du cadastre du Québec et portant le numéro 9825, rue Verville, l'autorisation d'occuper cet immeuble à des fins d'équipement collectif et institutionnel et de centre de répit, et ce, malgré l'article 274 (usages autorisés dans un secteur où est autorisée, comme catégorie d'usage principale, la catégorie I.4A) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

QUE le premier projet de résolution CA20 09 0336 vise la zone 1293, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QUE les commentaires et/ou questions des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 26 novembre 2020, soit :

Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA20 09 0336 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca

OU

Par la poste à l'adresse suivante :

Consultation écrite – Résolution CA20 09 0336
 Bureau du secrétaire d'arrondissement
 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
 Montréal (Québec) H2N 2H8

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce premier projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 11 novembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,
 Chantal Châteauvert